

Le général Hanriot annonce des dons des canonnières stationnés au Havre, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Le général Hanriot annonce des dons des canonnières stationnés au Havre, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794).

In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 627-628;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14751_t1_0627_0000_26

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Nos braves frères, formant la garnison de Germersheim, ont entendu, disent-ils, le mot d'ordre de la tyrannie. Tous ces forfaits n'ont qu'un but : c'est la dissolution de la représentation nationale. Le point de ralliement de tous les vrais amis de la liberté, le centre autour duquel doit se mouvoir toute la machine politique, c'est la représentation nationale.

Restez donc à votre poste, s'écrient-ils, puisque les rois ont intérêt à vous le faire quitter, vous tenez en vos mains le fil de nos destinées, soyez toujours fidèles à vos devoirs; tant qu'il vous restera quelque chose à faire vous en serez comptables à l'Eternel, à nous et à la postérité... Ecrasez toutes les factions du dedans et conduisez toujours avec sagesse et vigueur le bras qui doit frapper le despotisme au dehors. Pour nous, nous veillerons ici pour démasquer les intrigans et les traîtres, pour dénoncer tous les lâches et pour combattre et vaincre les mercenaires de la Prusse et les valets de l'Autriche. Notre récompense à tous, le prix de notre sang, de nos travaux et de nos sacrifices, sera la liberté (1).

10

La commission des revenus nationaux envoie le tableau du produit de la fabrication des espèces de cuivre, et de métal de cloches depuis le 1^{er} janvier 1793 (vieux style) jusqu'au 10 prairial; le total s'élève à 5,129,689 liv. 6 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

11

L'agent national du district de Neuville, département du Loiret, annonce qu'une partie des biens d'émigrés, estimée 12,120 livres, a été vendue 28,650 livres; il fait hommage à la Convention d'un hymne qu'il a composé il y a environ dix ans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

12

La société populaire de Chambéry (4) engage la Convention nationale à continuer ses travaux avec la même énergie et la même activité. « L'homme vertueux, dit-elle, ne craint la mort, parce qu'elle conduit à l'immortalité; par tout vous trouverez de nouveaux Geffroy; nos efforts seront toujours réunis aux vôtres pour écraser à-la-fois les tyrans et les traîtres ». La même société envoie copie de son adresse aux Piémontais.

- (1) M.U., XLI, 9.
 (2) P.V., XXXIX, 299. B⁴ⁿ, 27 prair.; J. Fr., n° 629; J. Sablier, n° 1380; Débats, n° 634, p. 426; J. S.-Culottes, n° 487.
 (3) P.V., XXXIX, 300. B⁴ⁿ, 28 prair. (1^{er} suppl^t).
 (4) Mont-Blanc.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

La société de Chambéry transmet une adresse aux habitans du Piémont, écrite en français, et traduite en italien. Si l'antique valeur de leurs aïeux n'est pas morte dans les cœurs des habitans de l'Italie, comment la postérité de Brutus et de Scévola pourrait-elle être insensible au tableau de la gloire des armes et des vertus des Français, et des crimes des tyrans, qui pèsent sur une terre consacrée par les mânes et par les cendres de tant de héros ?

Quelle que soit l'heure du réveil des peuples, il faudra bien qu'elle sonne; elle sera la dernière des oppresseurs du monde (2).

13

François Walter (de Strasbourg) présente à la Convention nationale le premier cahier colorié des principales plantes officinales qu'il cultive dans le jardin de l'hôpital militaire de la Montagne à Strasbourg.

Mention honorable, et renvoi aux comités d'instruction publique et d'agriculture (3).

RHULL profite de cette occasion pour dire que, quoiqu'il y eût dans le département du Bas-Rhin une infinité de mauvais citoyens, et quoique la langue allemande fût peu harmonieuse, (comme on s'est plu à l'imprimer dans un rapport sur l'unité de la langue française), les cœurs étoient toujours en harmonie avec la liberté et l'égalité. *Applaudi* (4).

14

Le comité de surveillance de Gannat, département de l'Allier, envoie, sous l'adresse du représentant du peuple Vernerey, une caisse renfermant 189 marcs 7 onces d'argenterie provenant des ci-devant églises et des condamnés; plus, 2848 liv. 16 s. en numéraire, et 3 marcs de galon en or.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des domaines nationaux pour faire retirer la caisse et vérifier les objets (5).

15

Le général Hanriot fait passer à la Convention nationale 270 liv. 10 s. offerts, pour subvenir aux frais de la guerre, par les compagnies

- (1) P.V., XXXIX, 300. B⁴ⁿ, 28 prair. (1^{er} suppl^t) et 29 prair.; J. Fr., n° 629.
 (2) M.U., XLI, 9.
 (3) P.V., XXXIX, 300. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 423; J. Sablier, n° 1380; C. Univ., 28 prair.; Rép., n° 178.
 (4) Mess. soir, n° 666; C. Eg., n° 666; Audit. nat., n° 630.
 (5) P.V., XXXIX, 301. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1380; J. Fr., n° 629.

de canonniers des sections de la Fraternité et du Panthéon français, en station au Havre-Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

16

Les administrateurs du district de Cherbourg adressent le discours prononcé dans la commune de Cherbourg le jour de la fête à l'Être-Suprême, et la description de cette fête.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

17

Maure, représentant du peuple dans les départemens de Seine-et-Marne et de l'Yonne, félicite la Convention nationale, au nom des citoyens de ces départemens, sur le salutaire décret du 18 Floréal qui a précipité à jamais le fanatisme et la superstition; il envoie le récit de la fête qui a été célébrée à Auxerre le 20 prairial.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

18

Chemelat, instituteur à Paris, envoie un projet de règlement pour les écoles primaires.

Renvoi au comité d'instruction publique (4).

19

Brac, cultivateur à Léger-le-Peuple, département de la Haute-Vienne, fait don à la patrie de la liquidation de son office de sergent ci-devant royal au ci-devant bailliage de Poitiers.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (5).

20

L'agent national du district de Perpignan écrit que les biens vendus depuis le 27 frimaire jusqu'au 30 Floréal, se portent à 2,049,096 liv.; les estimations ne s'élevoient qu'à 1,156,726 l.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des domaines nationaux (6).

L'agent national écrit que l'invasion des Espagnols et leurs fanfaronnades, qui ont reçu leur juste punition, n'ont nullement influencé sur le cœur des habitans... (7).

(1) P.V., XXXIX, 301 et 410.

(2) P.V., XXXXI, 301. B⁴ⁿ, 29 prair.; C. Eg., n° 669.

(3) P.V., XXXIX, 301. J. Sablier, n° 1381; B⁴ⁿ, 28 prair. (1^{er} suppl^t).

(4) P.V., XXXIX, 302.

(5) P.V., XXXIX, 302. B⁴ⁿ, 28 prair. (1^{er} suppl^t).

(6) P.V., XXXIX, 302; C. Eg., n° 666.

(7) M.U., XL, 422.

21

Sengeuse, de la commune de Thenon, département de la Dordogne, fait don à la patrie de la somme de 281 liv. 18 s. 6 deniers, montant de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable du don, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

22

La municipalité de Provins, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, qui reconnoît l'existence de l'Être-Suprême; elle applaudit également à celui qui défend de faire des prisonniers Anglais ou Hanovriens.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Provins, 9 prair. II] (3).

« Représentants du peuple,

La municipalité de Provins a jeté un cri d'horreur et d'indignation... Quoi! au moment où la représentation nationale se montre par ses sublimes déclarations, digne du plus grand peuple, au moment où elle met à l'ordre du jour la vertu et la probité, au moment où elle proclame au nom de la nation, qu'elle représente l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, elle se voit frappée dans la personne de deux représentans intrépides!... Méprisables tyrans, vous ne pouvez donc voir la vertu en face... Tremblez, la République est debout pour défendre ses généreux fondateurs.

Restez à votre poste, représentans fidèles, décretez à outrance la mort à tous les lâches satellites, à tous les vils suppôts de la tyrannie; Toute la République vous applaudit. La municipalité de Provins remercie la providence de nous avoir conservé deux fermes représentans. Elle vous remercie du décret qui défend de faire des prisonniers anglais et hanovriens; elle admire Geoffroy; elle vous promet amour et dévouement; elle vous jure d'employer avec vigueur et vigilance toutes les mesures que vos lois sages ont mis et mettront entre ses mains. Elle crie et elle criera sans cesse: Vive la République ».

VAVIN, VENEVAULT, FINOT (*maire*), VIRET, BRINET, CURÉ, SANCOURT.

23

Les administrateurs du directoire du district de Lamballe département des Côtes-du-Nord, invitent la Convention nationale à rester à son poste, témoignent leur indignation des assassins auxquels a recours la politique anglaise.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIX, 302. B⁴ⁿ, 28 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIX, 302. B⁴ⁿ, 4 mess.; J. Fr., n° 629; *Audit. nat.*, n° 632 (*sic pour* 633).

(3) C 305, pl 1151, p 4.

(4) P.V., XXXIX, 303.